

Bordereau de versement du solde de la taxe d'apprentissage 2024

Bénéficiaire : Faculté des Sciences et Technologies / Code UAI : 0542485H

Depuis 2023, les versements de la taxe d'apprentissage sont centralisés via la plateforme SOLTÉA de la Caisse des Dépôts et Consignations. Entreprises, désignez les bénéficiaires de votre solde de votre versement sur le site : www.soltea.gouv.fr/espace-public.

La Faculté des Sciences et Technologies et ses formations sont éligibles au versement de cet impôt. Pour nous désigner comme bénéficiaire, précisez notre code UAI 0542485H.

Retrouvez le catalogue de nos formations éligibles sur la page dédiée : fst.univ-lorraine.fr/taxe-apprentissage

Pour nous permettre d'effectuer le suivi de votre versement, merci de compléter ce formulaire et le retourner par mail à l'adresse : fst-ta-versement@univ-lorraine.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Faculté des Sciences et Technologies, Boulevard des Aiguillettes, BP70239, 54506 Vandœuvre-lès-Nancy

ATTENTION : Ce document complété et retourné auprès de nos services ne se substitue pas à votre déclaration via la plateforme SOLTÉA, mais il va permettre un meilleur suivi pour l'agence comptable de l'Université de Lorraine et notre composante.

__ Identification de votre entreprise :

Raison sociale : _____

SIRET : _____

Adresse : _____

Complément : _____

Code postal : _____ Ville : _____

__ Responsable de la taxe d'apprentissage :

Prénom : _____ Nom : _____

Fonction : _____

E-mail : _____

Tél : _____

__ Solde de votre versement :

Montant du versement : _____

Besoin d'un renseignement ? N'hésitez pas à nous solliciter par tél : 03 72 74 50 14 ou par mail : fst-ta-versement@univ-lorraine.fr. Une réponse vous sera rapidement apportée.